

Le Maire,
Maurice BATTAS



Envoyé en préfecture le 15/11/2019
Reçu en préfecture le 15/11/2019
Affiché le **15/11/2019**
ID : 022-200056703-20191112-DB20191105B-DE

DEPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR

COMMUNE DE PORDIC

N°2019-11-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf le douze Novembre à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le 4 Novembre 2019, se réunissent en séance publique sous la Présidence de Monsieur Maurice BATTAS Maire de Pordic.

ETAIENT PRESENTS : Maurice BATTAS, Jean Luc BERTRAND, Monique LE VEB, Alain JOUANNY, Loïc TARDY (arrive au point 4), Jean Claude QUETTIER, Marie Claire HOURDEL, Florence LE CORVAISIER, Marie Pierre COLLIN, Louis EOUZAN, Isabelle DESFEUX, Yves LAMOUR, Guénaëlle GEOFFROY-COADC, Pierre Anne LE GOFF, Annie GOUEZEL, Guy RUSELLE, Brigitte MANON, Jeanine CLOAREC, Michel CHEVE, Noëlla CONNEN, Evelyne LE GUEN, Philippe PLESSIX, Robert ROLANDO, Michèle CARMES, Yannick GUILLOU, Claudine ADAM, Emmanuelle EOUZAN (COTTIN), Françoise MICHEL, Joël DE FONTENAY, Yvon SOULABAIL, Gilbert MALLEDANT, Laetitia MORIN, Pascal URO, Nathalie LONCLE, Nelly MORO, Patrick DELAMARRE, Nicole LE LANNON, Martine BOSCHER, Guylaine TUDOT.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :

Mme BLOT LE POTIER donne pouvoir à Mme Michèle CARMES, Joseph LE POTTIER donne pouvoir à Jean Luc BERTRAND, Andrée VIOUGEA donne pouvoir à Robert ROLANDO, Ollivier LE DU donne pouvoir à Laetitia MORIN, Remy LE GRAND donne pouvoir à Claudine ADAM.

ABSENT(S) NON REPRÉSENTÉ (E.S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Annie GOUEZEL

Nombre de conseillers en exercice : 44

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 44

5) Plan Climat Air Energie Territorial : signature de la charte d'engagement avec Saint-Brieuc Armor Agglomération :

Rapporteur : Monsieur Jean Claude QUETTIER, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Saint-Brieuc Armor Agglomération a été approuvé par délibération du 26 septembre 2019. Il constitue le document-cadre de planification en matière de lutte contre le réchauffement climatique et renforce la transition énergétique et climatique sur l'agglomération.

1/Les objectifs fixés dans le PCAET :

Saint-Brieuc Armor Agglomération a fixé des objectifs ambitieux mais adaptés aux caractéristiques de son territoire. Ils concernent tous les secteurs : le parc de logements, les bâtiments tertiaires, les activités économiques et productives, la mobilité...

	2021	2026	2030	2050
Réduction des consommations	-10%	-16%	-20%	-50%
Réduction des émissions de GES	-18%	-26%	-41%	-65%

Polluants atmosphériques	Objectifs de réduction pour 2030
PM 10	-26%
PM 2,5	-29%
Oxydes d'azote	-69%
Dioxyde de soufre	-77%
COV	-52%
NH3 (ammoniaque)	-3%

Séquestration carbone	Objectifs 2030
21 519 T _{eq} CO ₂	+5%

Type d'ENR	Production 2015 (MWh)	Objectifs 2030 (MWh)
Bois	123 000	228 100
Eolien terrestre	36 700	85 700
Biogaz	6 000	27 300
Solaire photovoltaïque	5 800	45 500
Hydraulique	2 500	4 700
Solaire thermique	480	16 490
Energies de récupération	0	52 500
Total	174 480	460 290
Part ENR / conso	5%	20%

Pour atteindre ces objectifs, le Plan Climat met en œuvre un programme d'actions pour 6 ans (jusqu'en 2024). Les 48 fiches actions sont portées par Saint-Brieuc Armor Agglomération ou/et des partenaires du territoire.

En complément de la politique d'atténuation, le Plan Climat met aussi en place une politique d'adaptation au changement climatique. Elle touche l'agriculture, le changement de pratiques, mais aussi les changements à opérer sur les modes de construction et sur l'aménagement du territoire.

2/La démarche de charte d'engagements

L'Agglomération a intégré les partenaires dans la gouvernance dès le lancement du PCAET avec la mise en place d'un comité technique partenarial. De plus, la concertation partenariale et grand public a été réalisée sous des formes variées pour être la plus inclusive possible et a été faite à différentes étapes de l'élaboration de ce document : partage du diagnostic et discussion autour des enjeux du territoire, et construction du programme d'actions avec notamment la rédaction de cahier d'acteurs par les partenaires.

Afin de parvenir aux différents objectifs énoncés dans le Plan Climat, Saint-Brieuc Armor Agglomération souhaite continuer à associer les partenaires volontaires dans la démarche mise en place autour du PCAET dans la continuité de la phase d'élaboration du plan climat qui a largement été partagée avec les acteurs du territoire.

En créant une charte d'engagements des partenaires du Plan Climat, Saint-Brieuc Armor Agglomération souhaite ainsi asseoir la dynamique territoriale sur la transition énergétique et climatique, basée sur l'innovation et le partage d'expérience.

3/ Les partenaires associés

Dans un 1^{er} temps, sont invités à signer la charte d'engagement les partenaires engagés dans le comité technique partenarial et/ou ayant rédigés un cahier d'acteurs :

Les collectivités territoriales et organismes publics : la Région Bretagne, l'Ademe, la Préfecture des Côtes d'Armor / la DDTM, le Conseil départemental des Côtes d'Armor, le PETR du Pays de Saint-Brieuc, les communes dont PORDIC

Les syndicats et bailleurs et exploitants : Kerval – Syndicat de valorisation des déchets, le SDE 22, Terre et Baie Habitat, Baie d'Armor Transports

Les structures consulaires et le secteur privé : la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre d'Agriculture, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Ailes Marines SAS, l'Ordre des architectes de Bretagne

Les gestionnaires de réseaux : GRDF, Enedis

Les associations : l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Saint-Brieuc, Air Breizh, Capt'Air Bretagne, Citéwatt, Ecotone Nature, l'Association des Bénévoles des Industries Electriques et Gazières 22 (ABIEG 22), le Conseil d'Aménagement Urbanisme Environnement 22 (CAUE22)

Cette charte d'engagements aura vocation à accueillir de nouveaux partenaires au fur et à mesure de l'avancement du Plan Climat et des nouvelles collaborations.

4/ Le contenu de la Charte :

3 types d'engagements possibles pour les partenaires :

- Des actions concrètes en fonction des compétences de chacun
- Des engagements globaux concernant le patrimoine pour réduire son empreinte carbone
- La participation à la sensibilisation et la communication

En contrepartie, Saint-Brieuc Armor Agglomération s'engage à :

- Tenir ses propres engagements dans le cadre du Plan Climat, en mettant en œuvre les actions relevant de ses compétences
- Animer la dynamique territoriale autour du Plan Climat, développer le Plan Climat, accompagner les partenaires suivant leurs besoins, faire la promotion du Plan Climat et des engagements des partenaires,
- Suivre et évaluer Plan Climat

Les engagements de chacun sont détaillés dans le projet de Charte d'engagement annexée.

Vu l'avis favorable de la commission mixte urbanisme et cadre de vie du 23 Octobre 2019.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** l'engagement de la Commune de PORDIC dans la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial

Envoyé en préfecture le 15/11/2019

Reçu en préfecture le 15/11/2019

Affiché le

ID : 022-200056703-20191112-DB20191105B-DE

- **D'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la Charte avec Saint-Brieuc Armor Agglomération et les autres partenaires

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Maurice BATTAS.

